



Déclaration CGT au CSAL du 17 juin 2025

Monsieur le Président du CSAL,

En juin 2024, un accord sur la protection sociale complémentaire -PSC- (santé et prévoyance) était signé à Bercy. Ce régime deviendra obligatoire pour tous les agents dès le 1er janvier 2026.

À l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy, les organisations syndicales ont été informées du choix unilatéral de l'opérateur par le ministère le 22 mai.

Avec une notation « miraculeuse » pour le choix d'ALAN, l'objectif du gouvernement est de liquider la place des mutuelles de la Fonction publique basées sur les solidarités familiales et inter-générationnelles et d'ouvrir ce marché à la spéculation.

Depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence de la république, les agents de la DGFIP ont été dépossédés de leur travail, de leurs missions, de leurs droits et garanties, de leurs espaces de travail et maintenant de leur protection sociale complémentaire.

C'est un choix purement idéologique qui a été fait au détriment de la stabilité et du besoin de proximité des agents, un choix qui contrevient aussi aux principes de solidarité républicaine inscrite dans notre système global de protection sociale.

Notre ministère de l'Économie, des Finances de la souveraineté industrielle et numérique assume son choix dogmatique d'être un véritable prédateur de l'économie sociale et solidaire en écartant la mutuelle historique, la MGEFI, mais aussi la MASFIP, notre partenaire de l'action sociale au niveau départemental, acteur de prévention reconnu des agents de notre direction générale, acteur de soutien social avec les prêts et aides.

Bercy a choisi unilatéralement un opérateur assurantiel à but très lucratif pour couvrir les droits en protection sociale complémentaire obligatoire de plus de 134 000 actifs et de manière facultative de 84 000 de leurs ayants-droits, ainsi que 156 000 retraités et leurs ayants droits.

Cette annonce caractérise la stratégie de Macron président qui, comme banquier d'affaires, puis secrétaire général adjoint de l'Élysée, puis ministre de l'Économie de l'industrie et du numérique, puis président de la République, n'a eu de cesse de promouvoir la « start-up nation », de servir les intérêts du capital et de favoriser la marchandisation de la santé en fragilisant par tous moyens la sécurité sociale conquise en 1945.

Mais quel est cet opérateur choisi par le ministère, par l'Assemblée nationale, Matignon et le ministère de l'écologie ? Il s'agit d'une licorne ou start up non cotée en bourse et qui a levé des fonds étrangers depuis sa création en 2016. Son objectif, comme toutes les entreprises de ce type, est d'attirer des fonds spéculatifs avec la promesse de grosses plus-values. Ses dirigeants ont rencontré plusieurs fois M Macron notamment lors des fameux salons de la « french tech » ou « choose France ».

Alors que ce ministère est censé promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre l'optimisation fiscale et la fraude fiscale, il impose un opérateur lucratif dont les capitaux sont des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains de Singapour, des fonds spéculatifs américains ou encore des fonds d'investissements allemands. Autant de fonds qui attendent un retour rapide sur investissements.

Or ALAN et les compagnies d'assurances doivent intégrer dans leur équilibre financier la rémunération de leurs propriétaires que sont ses actionnaires. Si dans un premier temps, pour se faire une place au soleil, elles peuvent compresser leurs coûts, voire ne pas faire de bénéfices, à un moment elles devront en faire et leurs coûts augmenteront ou la qualité de leurs prestations diminuera.

Pour les banques-assurances, ces marchés des mutuelles des fonctionnaires constituent un débouché alléchant, avec recettes garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État. Ces organismes à but très lucratif auront le beurre et l'argent du beurre : d'un côté une clientèle captive qui lui assure des recettes régulières, d'un autre côté un financement public (État et collectivités territoriales) dont une partie alimentera profits et dividendes ! Les organismes comme ALAN savent présenter des offres très compétitives pour les marchés des contrats collectifs santé, offres régulières ou même irrégulières, grâce à leurs liens avec les hauts cadres administratifs qui pratiquent allègrement le va-et-vient entre public et privé.

En ce qui concerne les mutuelles, dont la MGEFIP, il y a tout lieu de craindre que si elles perdent le marché de la santé et donc les rentrées financières des agents en activité, elles soient contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront certainement pas fonctionner avec les seules recettes des retraités, même en augmentant fortement leurs cotisations.

Cet opérateur ALAN n'a de plus aucun point d'accueil physique, une expérience dans la protection sociale complémentaire très faible, un exercice comptable déficitaire depuis sa création, un management par l'intelligence artificielle et il délocalise les données Data de ses clients en Europe et en Tunisie au mépris des règles de confidentialité.

Pour la CGT Finances publiques ce choix est uniquement politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé. Il permet aussi à cette société de mettre à son tableau de chasse pour rassurer ses actionnaires un potentiel « marché » de plus de 350 000 clients.

Cela veut dire concrètement un affaiblissement des droits pour tous et toutes et particulièrement ceux des retraités. Fragiliser les mutuelles historiques, c'est attaquer l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Les perdants et perdantes seront toujours les mêmes, celles et ceux qui n'auront pas les moyens de prendre en charge des cotisations de protection sociale complémentaire toujours plus lourde parce que soumise aux lois du marché et qui au final ne pourront plus se soigner.

Tout l'équilibre de l'accord interministériel en santé unanime du 26 février 2022 était de permettre aux opérateurs mutualistes historiques de l'État, qui sont meilleurs en accompagnement social des agents, en présence physique dans les services et en réseaux de soins, de remporter les marchés obligatoires, pour autant que ces mutuelles soient compétitives en termes de prix.

Cet équilibre permettait le maintien de la solidarité entre actifs et retraités.

En choisissant ALAN par une notation que la CGT juge biaisée et fautive, les ministères et le gouvernement n'appliquent pas l'accord interministériel, ni les accords ministériels qui le déclinent. C'est une déclaration de guerre au syndicalisme, à la sincérité et à la loyauté des nouvelles modalités de la négociation collective dans la fonction publique : quand le gouvernement signe un accord avec les syndicats, il ne peut plus faire uniquement ce qu'il veut, contre la volonté de tous les autres.

C'est aussi une déclaration de guerre contre la mutualité, c'est-à-dire contre les acteurs non lucratifs complémentaires à la sécurité sociale, que sont les mutuelles comme les institutions de prévoyance paritaires.

Il s'agit d'une décision purement politique, comme toutes celles qui sont prises actuellement, dont la seule motivation est de satisfaire les donneurs du président des riches et des grandes entreprises.

La désignation sans vergogne d'une start tech comme ALAN ne surprend pas venant de la macronie, mais on ne peut que redouter les conséquences économiques, sociales et sur la santé des agents de la DGFIP. Direction où le mal travail, la souffrance au travail ont été institutionnalisés par ses dirigeants macronistes successifs.

Pour la CGT Finances publiques, il est hors de question que ce contrat avec Alan soit signé par le ministère.

C'est pourquoi nous ne participerons pas à ce CSAL d'aujourd'hui ni à sa reconvoction.

Nous voulons aussi par ce boycott exprimer de nouveau notre désaccord profond avec la décision unilatérale de la DG d'imposer les mutations nationales au profil dans les DiSI (pour les A, les B programmeurs et PSE) et les mutations locales au profil pour les A dans les DDFIP. Ces affectations réalisées au seul bénéfice des services et des directions et sans aucune règle objective et transparente vont avoir rapidement un effet dévastateur sur les agents et les collectifs de travail :

- agents en souffrance ne pouvant rejoindre leur conjoint, leur famille dans une autre direction
- agents démotivés, enfermés dans un même domaine d'activité
- agents se sentant dévalorisés après avoir raté leur « entretien d'embauche »
- agents se sentant discriminés
- agents devant « courber l'échine » pour avoir des CREP exemplaires pour espérer une mutation
- agents « ciblés » car « choisis » par la direction

Ce qui fait communauté, ce sont les règles communes à toutes et tous, y déroger, en plus sans aucun dialogue social comme l'a fait la Direction Générale, c'est prendre un risque énorme de voir la souffrance des agents de la DGFIP exploser encore plus alors que tous les signaux sont déjà au rouge au niveau national.

La Direction Générale nous a déjà gratifié de cette parole darwinienne que le recrutement au choix « participe à un mode de sélection naturelle », lors d'un GT le 4 décembre 2024. La concurrence et la survie sont donc devenus la règle, le travail collaboratif plus du tout.

La généralisation des affectations au choix et au fil de l'eau va avoir des conséquences terribles en matière de mobilités, de carrières et de vies familiales. Alors que le gouvernement, les ministres, la direction générale des Finances Publiques disent faire d'une priorité la santé mentale des Français, des salariés, des agents, dans le même temps on constate tous les jours la remise en cause des garanties sociales, des processus d'intégration et d'égalité entre les citoyens.

Pour la CGT Finances Publiques, ce n'est plus supportable !

Avec les affectations au choix, c'est l'opacité la plus totale qui règne ! Les agents n'ont aucun moyen de savoir quels critères guident les recruteurs pour les exclure ou les sélectionner ou pourquoi ils ont décidé de laisser vacant un poste ayant fait l'objet d'un appel à candidature.

Si la DG a reconnu qu'en principe les recruteurs devaient faire un retour aux candidats sur les raisons de leur choix (positif ou négatif), dans les faits de nombreuses directions se contentent de jouer à la grande muette face à des collègues qui ont fait l'effort de candidater. La grande classe...

Alors que le gouvernement, les ministres, la directrice générale de la DGFIP ont fait de la santé mentale une grande cause nationale, nous ne pouvons que condamner la remise en cause des règles de gestion objectives et comprises de toutes et tous. Les collègues écartés lors des affectations au profil sur des critères opaques vont subir une profonde souffrance, vont voir leur vie personnelle affectée, vont développer un mal être, une démotivation au travail. Cette situation est intolérable.

La CGT revendique un réel dialogue social.

Le ministre a méprisé deux ans de travail des organisations syndicales pour le déploiement de la protection sociale complémentaire : c'est une déclaration de guerre !

Nous sommes dans un contexte d'intensification et de déshumanisation du travail qui s'accompagne de pressions sur les salariés extrêmement fortes, mettant à mal les collectifs de travail et laissant de plus en plus les salariés exposés à l'arbitraire. L'administration a pourtant une responsabilité et une obligation vis-à-vis de la santé mentale et physique de ses personnels.

Nul n'en parle mais le mal est profond. La DGFIP, traverse une crise organisationnelle qui n'est pas sans rappeler celle qu'ont connue les employés de France Télécom de 2007 à 2010. On y trouve les mêmes ingrédients : des réformes imposées à tous, une intervention systématique des cabinets de conseil, un management pathogène, une réduction drastique des effectifs, des mobilités imposées, une incompréhension des personnels et au bout des dépressions, des suicides, une catastrophe sociale et humaine !

Les personnels s'échinent « à faire quand même le travail » mais s'épuisent jusqu'à parfois souhaiter mettre fin à leurs jours (perte de sens du travail, perte d'autonomies et de savoir, conflits de valeur, perte d'estime de soi : **6 suicides et 6 tentatives de suicide à la date du 17 avril 2025**).

Or, « ce ne sont pas des cas individuels de gens fragiles », comme essaie de le faire croire l'administration, mais des gens broyés par le système.

Le problème, à la DGFIP, n'est pas tant qu'on ait des gentils ou des mauvais chefs, mais le fait que la hiérarchie dirigeante se sente libre de traiter les agents comme elle l'entend.

Dans ce contexte, nous ne pouvons décemment pas accepter de participer à une nouvelle séance d'autosatisfaction de la DG. Comme à l'accoutumée, l'observatoire interne livre son lot de bonnes nouvelles, de résultats positifs, de projets aboutis et d'une grande satisfaction des agents. Alors que la réalité est toute autre. La volonté du tout numérique et l'arrivée de l'Intelligence Artificielle à la DGFIP signe un recul de la qualité du service rendu au public et annonce encore de nouvelles disparitions d'emplois.

La CGT Finances Publiques revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emploi et des recrutements statutaires immédiats à hauteur des besoins,
- un maillage territorial de proximité de pleine compétence,
- une revalorisation immédiate de 10 % des rémunérations et des pensions, la compensation de la perte de pouvoir d'achat et le retour de la GIPA,
- la rémunération complète, sans jour de carence, des congés de maladie ordinaire,
- l'abandon des affectations au choix et au fil de l'eau.